



République Française
Ville de Saint-Cloud

Pôle Solidarité, citoyenneté et santé

Département des Hauts-de-Seine

**Conseil d'Administration
Du Centre Communal
d'Action Sociale**

Délibération 2022 - 62

Séance du 15 septembre 2022

Secrétaire de séance

Sylvie SOIRAT

Présents : 13

Pouvoirs : 1

Votants : 14

Ne prend pas part : 0

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents

Le Président

M. Éric BERDOATI

Le Vice-Président

M. Jean-Christophe PIERSON

Les Elus

Mme Mireille GUEZENEC

M. Jean-Claude TREMINTIN

Mme Virginie RECHAIN

Mme Diane MICHOUDET

M. Nicolas PUJOL

M. Rafaël MAYCHMAZ

Mme Irène DOUTSAS

Autres

Mr Claude BOGACZ

M. Xavier CROSNIER

LECONTE

M. Vincent NOEL

Mme Catherine PERRAUDEAU

M. Alain RAVAILLER

M. Henri ROISIN

Mme Gisèle THOMAS

M. Marc TIHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le quinze septembre à 18 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence de Jean-Christophe PIERSON, Vice- président, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du vendredi 9 septembre 2022.

Le pouvoir suivant a été donné :

- Monsieur Alain RAVAILLER à Madame Gisèle THOMAS

62/SIGNATURE D'UN CONTRAT GENERAL DE REPRESENTATION AVEC LA SACEM POUR PAYER LES DROITS D'AUTEUR INHERENTS A L'ANIMATION MUSICALE DU REPAS DE L'AMITIE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 23 juin 2020 nommant Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 25 juin 2020, donnant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

CONSIDERANT que l'animation musicale par deux artistes (chanteur et musicien) de la Société « A/D/M spectacles », du Repas de l'Amitié, samedi 10 décembre 2022, donnera lieu au paiement des droits d'auteur par le Centre Communal d'Action Sociale à la SACEM,

CONSIDERANT qu'après déclaration de la manifestation par le Centre Communal d'Action Sociale à la SACEM, Immeuble Apollo 10 rue Jacques Daguerre 92500 Rueil-Malmaison, un contrat général de représentation devra être signé pour autorisation des droits d'auteur et paiement de ces derniers,

CONSIDERANT que le montant des droits d'auteur à payer sera communiqué par la SACEM sur facture, au vu des justificatifs (état des dépenses, programme des œuvres interprétées par les artistes) que le Centre Communal d'Action Sociale doit procurer après la représentation,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL:

ARTICLE 1: AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration, à signer un contrat général de représentation avec la SACEM, pour l'animation musicale du Repas de l'Amitié.



ARTICLE 2 : DIT que la dépense correspondante payée après envoi de la facture par la SACEM, après la manifestation, sera prélevée à la nature 637 (Autre impôt, taxe assimilée), du budget de l'exercice 2022.

Fait et délibéré à Saint-Cloud, le 15 septembre 2022

Pour extrait conforme,

Par délégation du Président du CCAS,
Le Vice-président,




Jean-Christophe PIERSON

Télétransmission en Préfecture le : 21/09/22
Numéro A.R. - Préfecture : 22-02390

Publication électronique par CCAS de Saint-Cloud le : 21/09/2022

Acte exécutoire en date du : 21/09/2022